

## **Question écrite de Mme Kattrin JADIN au Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées concernant l'insécurité des femmes dans les transports**

**Kattrin Jadin :**

Les réseaux sociaux ont une nouvelle fois prouvés qu'ils peuvent brillamment mettre en avant des problèmes sociétaux. Cette fois-ci, il s'agit d'un mouvement pour déplorer l'insécurité des femmes dans les taxis Uber. Ce qui visait initialement les témoignages des femmes confrontées à des gestes inappropriés de la part des chauffeurs de la plateforme en question, a rapidement tourné vers la mise en scène de la problématique dans son ensemble. Que ce soit maintenant dans les transports et taxis publics ou les plateformes privées, les femmes ne se sentent pas suffisamment sécurisées. Cette situation est assez problématique car ce sentiment prive de nombreuses femmes d'avoir les mêmes avantages que les hommes.

1. Êtes-vous au courant de cette problématique?
2. Comment pouvons-nous renforcer la sécurité des passagères de services de taxi?
3. Avez-vous également connaissance de plaintes quant au harcèlement sexuel suite à l'utilisation des transports publics? Dans l'affirmative, de quelle ampleur?

**Réponse du ministre :**

L'insécurité et le harcèlement sexuel constitue effectivement une problématique sociétale majeure. Selon les statistiques policières, 371, 366 et 400 plaintes pour violence sexuelle dans les transports publics ont été respectivement déposées en 2016, 2017 et 2018. Il n'est toutefois pas possible d'identifier précisément les plaintes relatives à des faits commis dans des taxis. Par ailleurs, les plaintes ne reflètent pas la prévalence réelle d'un tel phénomène étant donné le chiffre noir qui entoure les différentes formes de violence. Il est à ce titre évidemment essentiel de continuer d'encourager les victimes à signaler les faits subis.

La Belgique a joué un rôle moteur dans le cadre de l'élaboration de la Convention concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail par l'Organisation Internationale du Travail, adoptée en juin dernier. Cette Convention reprend notamment les déplacements domicile- lieu de travail comme domaine spécifique pour combattre le harcèlement sexuel. La problématique de la sécurité et du harcèlement sexuel dans les transports publics relève tant de l'Etat fédéral que des entités fédérées. Un projet de nouveau Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre est en cours d'élaboration.

L'insécurité des femmes dans les transports publics et plus globalement dans l'espace public constituera un point d'attention dans ce cadre. En tout état de cause, combattre et prévenir efficacement le sexisme et les violences sexuelles, y compris dans l'espace public, ne peut se faire qu'à travers un engagement total de l'ensemble de la société. Les transports publics mais également privés doivent

garantir la sécurité de leurs usagers en s'assurant que chaque citoyen puisse bénéficier d'un environnement protecteur. Il s'agit de les responsabiliser en réaffirmant le caractère socialement et personnellement inadmissible de tels comportements et en veillant à ne pas laisser impunis de tels agissements. La promotion de l'égalité entre les femmes les hommes, la lutte contre les stéréotypes sexistes, l'éducation au respect mutuel et à des comportements non violents et le droit à l'intégrité personnelle doivent également s'ancrer davantage dans l'ensemble de la société afin que chaque personne prenne conscience que les stéréotypes de genre, sexisme et les violences basées sur le genre empêchent une jouissance égale de droits. Il s'agira également d'objectifs portés par le futur plan d'action national.